



**Conseil
Municipal**

**Du
19/03/2013**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 12/03/2013

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
01**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2013
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2013
A la porte de la Mairie

Annexes : CA 2012

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX NEUF MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAIL Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Budget communal de Villeparois

Restes à réaliser 2012

Compte administratif et compte de gestion 2012

Affectation du résultat

Rapporteur: Le Maire

Restes à réaliser :

Au 31/12/2012, plusieurs opérations inscrites à la section d'investissement du budget communal étaient engagées, mais n'étaient pas encore totalement réalisées.

Je vous propose donc de reconduire en 2013 une partie des crédits non consommés et recettes non encaissées, inscrits dans la section investissement et affectés à ces opérations, conformément au tableau II A1 du compte administratif, page 5.

Compte de Gestion et Compte administratif 2012 :

Je vous propose maintenant d'examiner le compte de gestion 2012 puis le compte administratif 2012 de la gestion communale, annexés à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par Monsieur le Trésorier Principal de la commune, et sont parfaitement conformes.

Concernant la section de fonctionnementLes dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'année 2012 sont arrêtées à hauteur de 98 342,45 €, soit une baisse de 7,67 % par rapport aux dépenses de 2011

Cette évolution s'explique par :

- Une évolution des achats, chapitre 11 de 0,68 % due principalement à un rattrapage de la facturation EDF, comptabilisé jusqu'à présent avec un retard de plusieurs mois. Les baisses enregistrées sur les postes entretien, essence, assurances sont compensées par les frais de garderie réglés en 2012 sur les coupes de bois 2011.
- Par une évolution des charges de personnel de + 7,42 % (chapitre 012), qui s'explique par des évolutions statutaires de salaire et par la titularisation d'un des agents.
- Par une réduction importante des amortissements marquant la fin de régularisations antérieures mise en place depuis 2007.
- Par la progression de charges financières de 94,58 % due à la souscription en 2012 d'un nouvel emprunt destiné à financer les travaux de requalification de la Rue de la Pie du Chêne.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de l'année 2012 arrêtées à hauteur de 113 857,31 € en baisse de 1,08 % par rapport à l'année 2011.

Cette évolution s'explique essentiellement par la suppression de la dotation de solidarité communautaire (4 208 € en 2011) et par l'absence de coupes de bois en 2012.

Concernant la section d'investissement :Les dépenses d'investissement 2012,

Les dépenses de l'année 2012 sont arrêtées à hauteur de 216 074,05 € soit une progression de 271,81 % par rapport à 2011.

Cette évolution importante s'explique par :

- L'augmentation des frais de remboursement d'emprunt (+26,44 %) due à la souscription, en 2012, d'un nouvel emprunt de 50 000,00 € destiné à financer les travaux de voirie.
- La poursuite en 2012 des travaux de requalification de la Rue de la Pie du Chêne, pour un montant de 209 851,49 €

Les recettes d'investissement 2012

Les recettes de l'année 2012 sont arrêtées à hauteur de 123 647,83 € et comprennent principalement :

- Un emprunt de 50 000,00 €
- Les subventions obtenues par les travaux de requalification de la rue de la Pie du Chêne pour un montant global de 54 941,00 €
- Les dotations et fonds divers (TLE & FC TVA) pour 3 796,00 €
- Le produit des amortissements pour un montant de 14 910,83 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est arrêté pour l'année 2012 à + 15 514,88 € et à 44 318,56 € avec reprise des excédents antérieurs.

La section d'investissement enregistre quant à elle, un excédent de clôture de 19 354,26 € après reprise des excédents antérieurs.

La dette du budget communal s'élève au 01/01/2013 à 96 873,69 €

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 12 693,24 €

La ligne de trésorerie souscrite à hauteur de 150 000 € était utilisée au 31/12/2012 à hauteur de : 80 000,00 €.

Le Maire quitte la séance.

La présidence est assurée par Monsieur Bruno MICHEL

Décision :

Exprimées **9**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour **9**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion 2012 puis le compte administratif 2012 de la commune,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Affectation du résultat

Le Maire reprend la séance et la présidence

Je vous invite à prendre connaissance des résultats de clôture du budget de la commune arrêtés au 31/12/2012, détaillés dans les tableaux ci-dessous

Années N	Fonctionnement							
	Années N-1 Résultats reportés		Résultats de l'année N					
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense réelle de l'exercice N	Amortissements	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
	(1)	(2)			(3)	(4)	(4)-(3)	(2+4-1-3)
2010	- €	22 284,92 €	78 394,15 €	29 080,00 €	107 474,15 €	105 406,32 €	- 2 067,83 €	20 217,09 €
2011	- €	20 217,09 €	79 196,17 €	27 321,32 €	106 517,49 €	115 104,10 €	8 586,61 €	28 803,70 €
2012		28 803,70 €	83 431,60 €	14 910,83 €	98 342,43 €	113 857,88 €	15 514,88 €	44 318,58 €

Années N	Investissement										Affectation du résultat de l'année N pour l'année N+1	
	Résultat de l'année N-1 reportés		Résultats de l'année N								Besoin (+) ou excédent (-) de financement	Comp te 1068
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N (Hors 1068)	Affectatio n résultat N-1 (1068)	Total recettes de l'exercice	Excédent Déficit de l'exercice N (001)	Dépense Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisé au CA	Recettes Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisé es au CA			
	(5)	(6)	(7)	(8)	8bis	8 + 8bis	(9)=(6+8+8bis-5-7)	(10)	(11)	(10-9-11)		
2010	- €	107 968,63 €	20 073,46 €	41 705,00 €	- €	41 705,00 €	129 600,17 €	103 254,00 €	18 310,00 €	- 44 656,17 €		20 217,09 €
2011	- €	129 600,17 €	58114,51 €	40294,82	- €	40 294,82 €	111 780,48 €	123 581,00 €	14 55,00 €	- 3 154,48 €		28 803,70 €
2012	- €	111 780,48 €	216 074,05 €	123 647,83 €	- €	123 647,83 €	19 354,26 €	7 041,00 €	- €	- 12 313,26 €		44 318,58 €

La section d'investissement étant excédentaire, je vous propose de reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2011, soit **44 318,58 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2013.

Décision :

Exprimées 10 Contre : 0
Abstention : 0 Pour 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

De reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2012 au compte 002 du budget 2013 soit **44 318,58 €**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS